

FE	Fonctionnaire Etat ou autres rémunéré PF	5				5	5%
Total effectif		35	39	22	8	104	100%
Part en %		34%	38%	21%	8%	100%	

3.4.26 Direction de l'environnement (DIREN)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	1er étage du bâtiment de la Culture face au CESEC Rue des Poilus Tahitiens, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 4562 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 66 66
Courriel	Secretariat.diren@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/diren/
Page Facebook	Direction de l'Environnement Polynésie Française Papeete Facebook
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi 7h30-15h30 ; Vendredi 7h30-14h30
Directeur	Monsieur Alexandre VERHOEST

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003
- Arrêté n°242 CM du 16 février (modifié en décembre 2023)

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1648 CM du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Alexandre VERHOEST en qualité de directeur de l'environnement

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR).

Présentation générale et attributions

La Direction de l'environnement est chargée, dans une perspective de développement durable, d'assurer la préservation et la valorisation des milieux et des ressources naturelles de la Polynésie française. A ce titre, elle :

- Assure la surveillance et la protection des milieux physiques
- Assure la conservation et la mise en valeur des espaces naturels protégés
- Met en œuvre la politique de prévention, de réduction ou de suppression des pollutions et des nuisances liées aux activités économiques et humaines
- Apporte un concours technique et veiller à la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques publiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme
- Développe les recherches et les études nécessaires à une meilleure prise en compte de l'environnement et du développement durable
- Élabore et réalise les programmes d'équipements publics territoriaux pour la protection de l'environnement
- Contribue au développement de l'éducation à l'environnement, à la formation, à l'information, des usagers en matière d'environnement
- Assure la promotion du management environnemental dans le secteur privé
- Élabore et met en œuvre la réglementation en matière d'environnement
- Gère les populations de chats et chiens et lutter contre la maltraitance animale.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Dématérialisation de 4 procédures sur mes-demarches.gov.pf

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées	Nombre de dossiers traités en 2025
Signalement	-	28
Demande d'autorisation d'exploiter une ICPE	-	24
Demande de modification ou de prolongation d'ICPE	-	7
Demande d'autorisation APA (accès au partage des avantages)	-	1
Demande de subvention	-	-

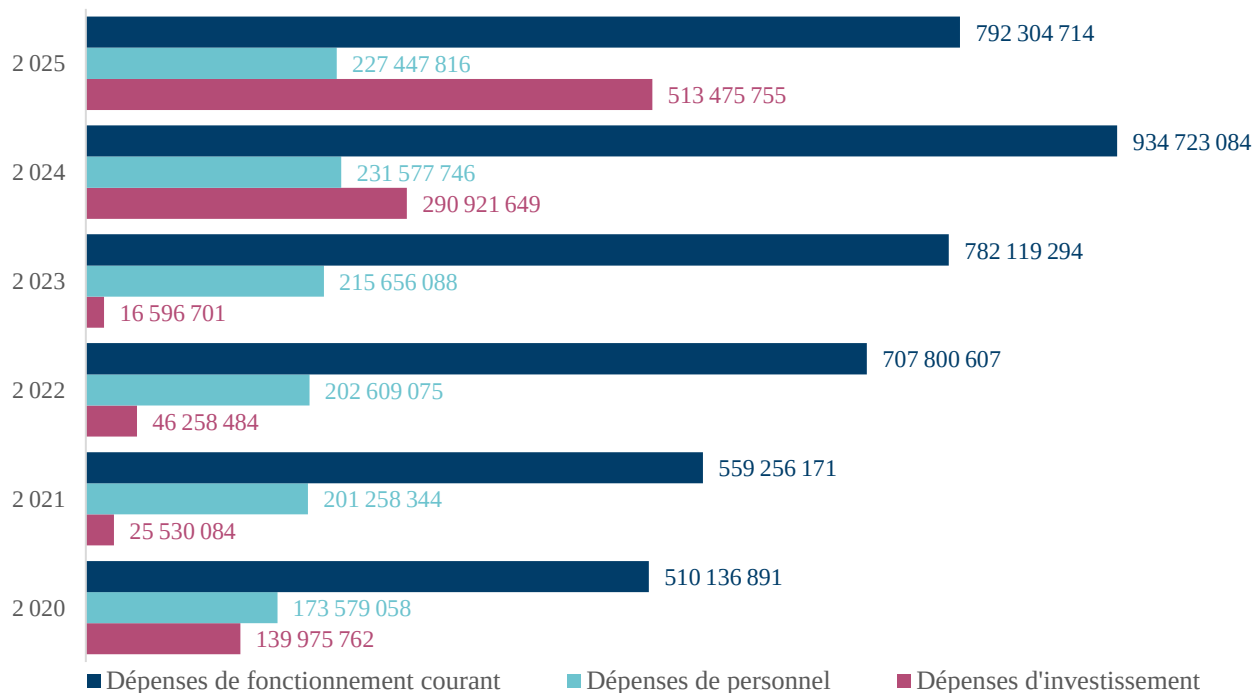
- Dématérialisation d'une procédure sur l'application Paraoa

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées	Nombre de dossiers traités en 2025
Demande d'autorisation Whale watching	-	91

- **Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)**

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	792 304 714	227 447 816	513 475 755
2 024	934 723 084	231 577 746	290 921 649

2 023	782 119 294	215 656 088	16 596 701
2 022	707 800 607	202 609 075	46 258 484
2 021	559 256 171	201 258 344	25 530 084
2 020	510 136 891	173 579 058	139 975 762



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	15	4	1	1	21	68%
STA	Stagiaire FPT		1		1	2	6%
ANT	Agent non titulaire	5	1			6	19%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF	2				2	6%
Total effectif		22	6	1	2	31	100%
Part en %		71%	19%	3%	6%	100%	

3.4.27 Direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	211 boulevard de la Reine Pōmare IV, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 67 – 98713 Papeete
Téléphone	40 50 18 88
Courriel	secretariat.djs@administration.gov.pf
Site internet	https://www.jeunesseetsport.com/
Page Facebook	https://www.facebook.com/djstahiti
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi de 7h30 à 15h30 ; Vendredi de 7h30 à 14h30
Directeur	Monsieur Laurent HEINIS
Adresse géographique des annexes - antennes	Cellule des certifications (Pirae – fin du bail le 20/12/25) ; Moorea (Teavaro) ; Raiatea (Uturoa)

Téléphone	40 43 86 46 (Pirae) ; 40 56 25 79 (Moorea) ; 40 60 24 85 (Uturoa)
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi de 7h30 à 15h30 ; Vendredi de 7h30 à 14h30

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « direction de la jeunesse et des sports »

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1192 CM du 21 juillet 2025 portant nomination de M. Laurent HEINIS en qualité de directeur de la jeunesse et des sports
- Arrêté n° 920 CM du 24 juin 2026 portant fin de fonctions de M. Laurent HEINIS en qualité de directeur de la jeunesse et des sports
- Arrêté n° 921 CM du 24 juin 2026 portant nomination de M. Fanautea GATIEN en qualité de directeur de la jeunesse et des sports par intérim